

Rapport du Budget Primitif 2025

Un budget 2025 élaboré dans un contexte économique et institutionnel incertain

Le budget 2025 a été, comme chaque année, élaboré en décembre, afin de donner aux services la visibilité nécessaire à un bon fonctionnement dès le 1^{er} janvier. Cette préparation s'est faite sur la base du projet de loi de finances alors en discussion devant les parlementaires. Toutefois, au regard de l'incertitude financière et institutionnelle actuelle, il est probable que ce projet de budget ne soit pas adopté par le Parlement.

Néanmoins, la Ville a prudemment fait le choix de prendre en compte les mesures les plus impactantes dans son propre budget, des ajustements pouvant intervenir en cours d'année à l'occasion d'une modification budgétaire (décision modificative ou budget supplémentaire).

Ainsi, après la baisse de 11,2 Milliards d'euros des dotations de l'Etat aux collectivités intervenue entre 2013 et 2017, qui sont venues priver la Ville plus de 30 M€ de ressources depuis 2014, les principales mesures du PLFI pour 2025, largement détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté il y a un mois (contribution au fonds de réserve, hausse du taux de CNRACL, suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement), viendraient mécaniquement dégrader l'épargne de la Ville de 2 M€.

En parallèle, les recettes de fonctionnement s'annoncent bien moins dynamiques en 2025 (revalorisation attendue à hauteur de +1,5% seulement, après + 3,9 % en 2024 et +7,1 % en 2023, DMTO toujours en berne). Leur progression pourrait ainsi s'avérer deux fois moindre que celle des dépenses, illustrant ainsi le retour de l'« effet ciseau ». Sans les mesures d'économie mises en place ces dernières années (maîtrise de la masse salariale, impact du plan de modernisation de l'éclairage public sur la facture énergétique, désendettement massif qui vient réduire les charges financières...), la dégradation de l'épargne aurait été encore plus forte.



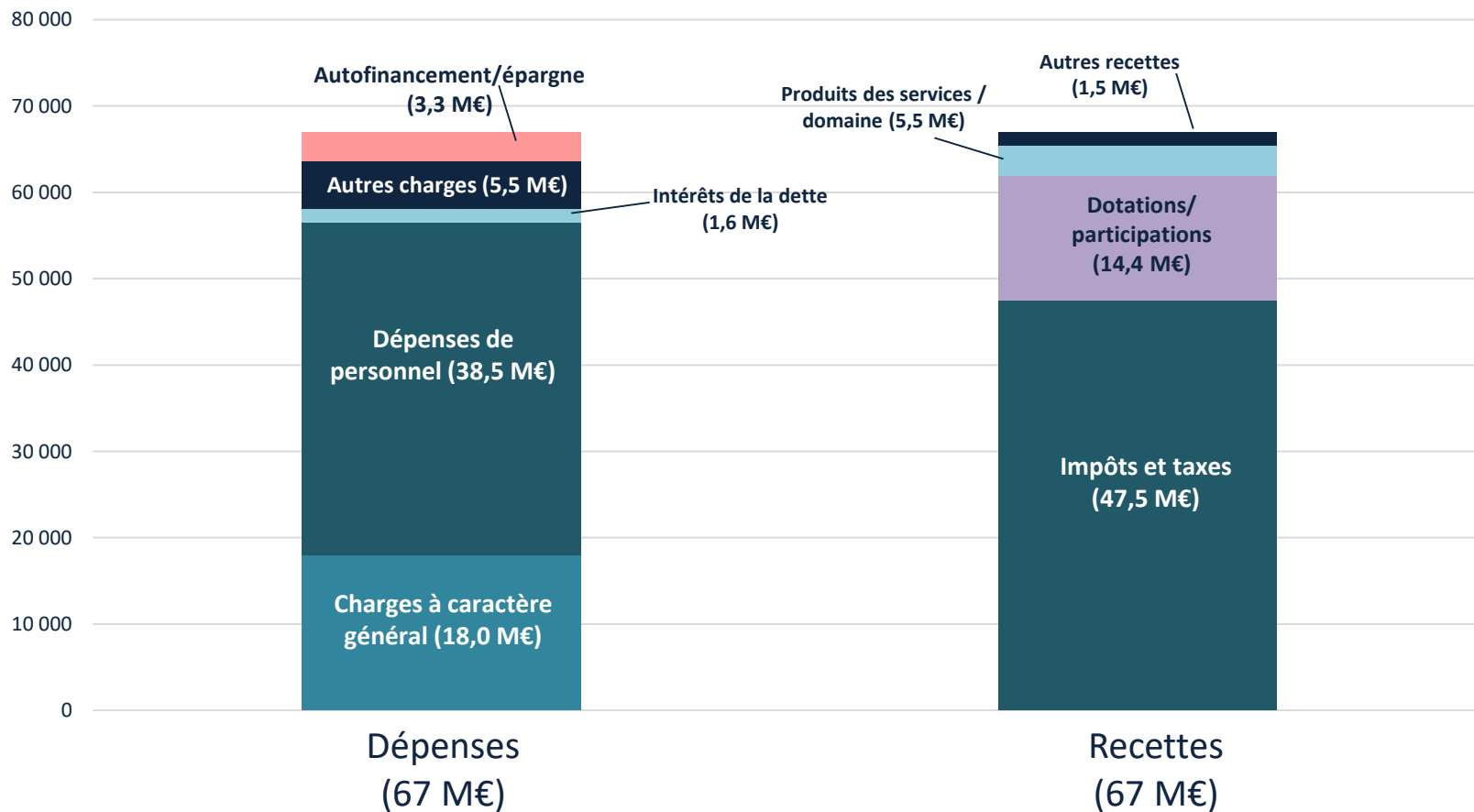
Un Budget primitif 2025 qui réaffirme les axes majeurs de la majorité municipale

Le budget primitif 2025 traduit les orientations budgétaires présentées dans le rapport d'orientations budgétaires début décembre :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale,
- Consolider le désendettement réalisé depuis 2014,
- Préserver l'épargne, au moment où la Ville pourrait être privée de 2 M€ de ressources,
- Maintenir l'intégralité des services proposés aux Chellois,
- Poursuivre la réalisation des investissements en faveur de la réussite scolaire, de la sécurité et de la préservation du cadre de vie, sans pour autant dégrader la dette.

L'équilibre de la section de fonctionnement

Equilibre de la section de fonctionnement (opérations réelles)





Les dépenses de fonctionnement du BP 2025

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€)	BP 2025	Evolution/BP24
Charges à caractère général (011)	18 012	- 46
Charges de personnel (012)	38 514	+ 294
Atténuations de produits (014)	1 681*	+ 1 251
Autres charges de gestion (65)	3 715	+ 48
S/s-total dépenses de gestion courante	61 922	+ 1 546
Charges financières (66)	1 600	- 200
Charges spécifiques (67)	50	+ 15
Dotation aux provisions (68)	100	-
Total	63 672	+ 1 361

(*) Dont prélèvement au titre du « fonds de précaution » prévu par le PLF 2025 (1,4 M€)

Des dépenses de fonctionnement très lourdement impactées si les mesures du PLFI 2025 étaient adoptées

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) atteignent 63,7 M€, soit une progression de + 1,4 M€ par rapport au budget précédent.

Cette progression est uniquement la traduction budgétaire des mesures du PLFI 2025 (contribution au fonds de réserve, hausse du taux de la CNRACL), qui à elles seules entraîneraient une hausse mécanique des dépenses de fonctionnement de près de 2 M€.

Cette nouvelle contrainte imposée serait d'autant plus difficile à absorber qu'elle succède à la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF) imposée entre 2014 et 2017, qui est déjà venue priver la Ville de plus de 30 M€ de ressources cumulées depuis 2013.

La hausse des DRF est malgré tout contenue à + 1,4 M€, grâce aux économies réalisées : maîtrise de la masse salariale, plan de modernisation de l'éclairage public, qui limite la consommation énergétique (- 0,3 M€), ou encore réduction du stock de dette qui, combinée à la légère redescente des taux d'intérêts, entraîne une diminution des frais financiers (- 0,2 M€).

Les subventions aux associations sont maintenues, tout comme celle au CCAS.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de + 2,2% en 2025 pour atteindre 1 159 €/habitant, restant néanmoins très inférieures à la moyenne des communes de la strate*.

(*) En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 675 €/hab (source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>).



Les recettes de fonctionnement du BP 2025

Recettes réelles de fonctionnement (en K€)	BP 2025	Evolution/BP24
Atténuations de charges (013)	60	-
Produits des services (70)	3 523	- 133
Impôts et taxes (73, sauf 731)	5 604	- 14
Fiscalité locale (731)	41 920	+ 335
Dotations et participations (74)	14 387	+ 524
Autres produits de gestion courante (75)	1 378	- 7
S/s-total recettes de gestion courante	66 872	+ 705
Produits financiers (76)	11	+ 11
Produits spécifiques (77)	0	-
Reprise de provisions (78)	100	-
Total	66 983	+ 716

Un ralentissement de la progression des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2025 atteignent 67,0 M€, soit une progression (+ 0,7 M€ par rapport au budget précédent) deux fois moindre que celle des dépenses.

Cette baisse du dynamisme des recettes tient pour l'essentiel à une revalorisation forfaitaire des bases fiscales attendue aux alentours de + 1,5% seulement (après + 7,1% en 2023 et + 3,9% en 2024), qui pourrait ne rapporter qu'à peine 0,6 M€ de recettes supplémentaires.

En parallèle, les DMTO devraient rester faibles (1,5 M€), dans un contexte économique toujours peu propice aux transactions immobilières.

Le PLFI 2025 ayant par ailleurs confirmé que la DGF ne serait toujours pas indexée sur l'inflation, les prévisions de recettes ont donc été ajustées sur les montants réellement perçus en 2024.

Ainsi, avec 178 €/habitant, la DGF de la Ville de Chelles demeure sous-dotée (- 20 %) par rapport aux autres communes de la strate (221 €/habitant en 2023).

Au final, les recettes réelles de fonctionnement, qui ne représentent que 1 220 €/habitant, très loin (- 33 %) derrière la moyenne des communes de la strate *, progressent ainsi de + 1,1% de BP à BP.

(*) En 2023, les recettes de fonctionnement des communes entre 50 et 100 000 habitants appartenant à un EPCI s'établissaient en moyenne à 1 831 €/hab (source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>), soit 32 % de plus que la Ville de Chelles.

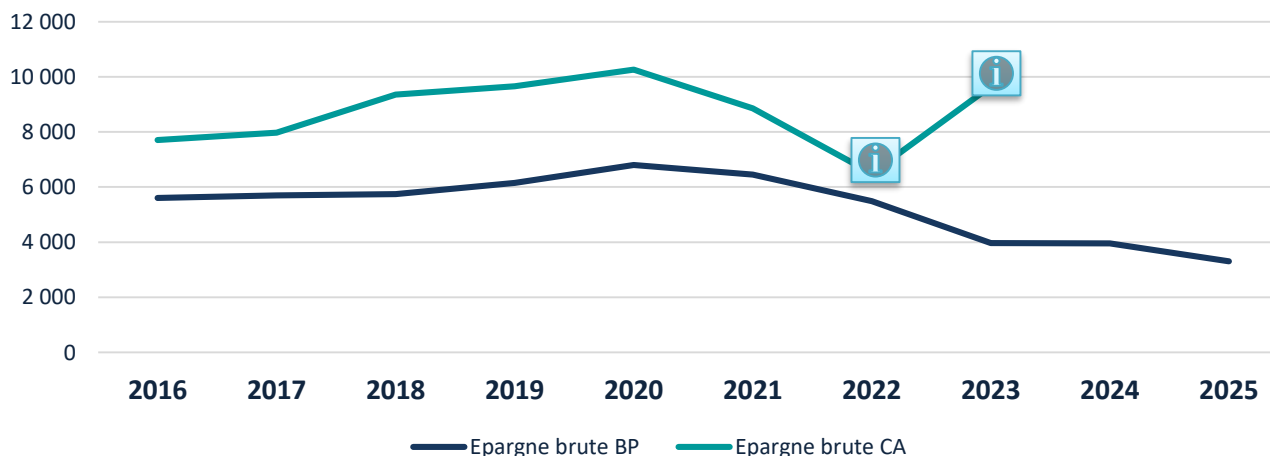
Des mesures du PLFI 2025 qui pourraient entraîner une contraction de l'épargne

L'impact projeté des mesures du PLFI sur le budget 2025 (contribution au « fonds de précaution », hausse du taux de cotisation CNRACL) entraîne une forte hausse des dépenses, au moment où les recettes de fonctionnement sont moins dynamiques (revalorisation forfaitaire des bases fiscales près de 5 fois moindre qu'en 2023, DMTO atones).

Cet « effet ciseau » entraîne mécaniquement une contraction de l'épargne, qui est toutefois limitée à 0,6 M€.

L'épargne réelle, qui sera constatée lors de l'adoption du compte de résultat définitif (CFU), devrait toutefois être meilleure que l'épargne projetée au moment de la prévision budgétaire initiale, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

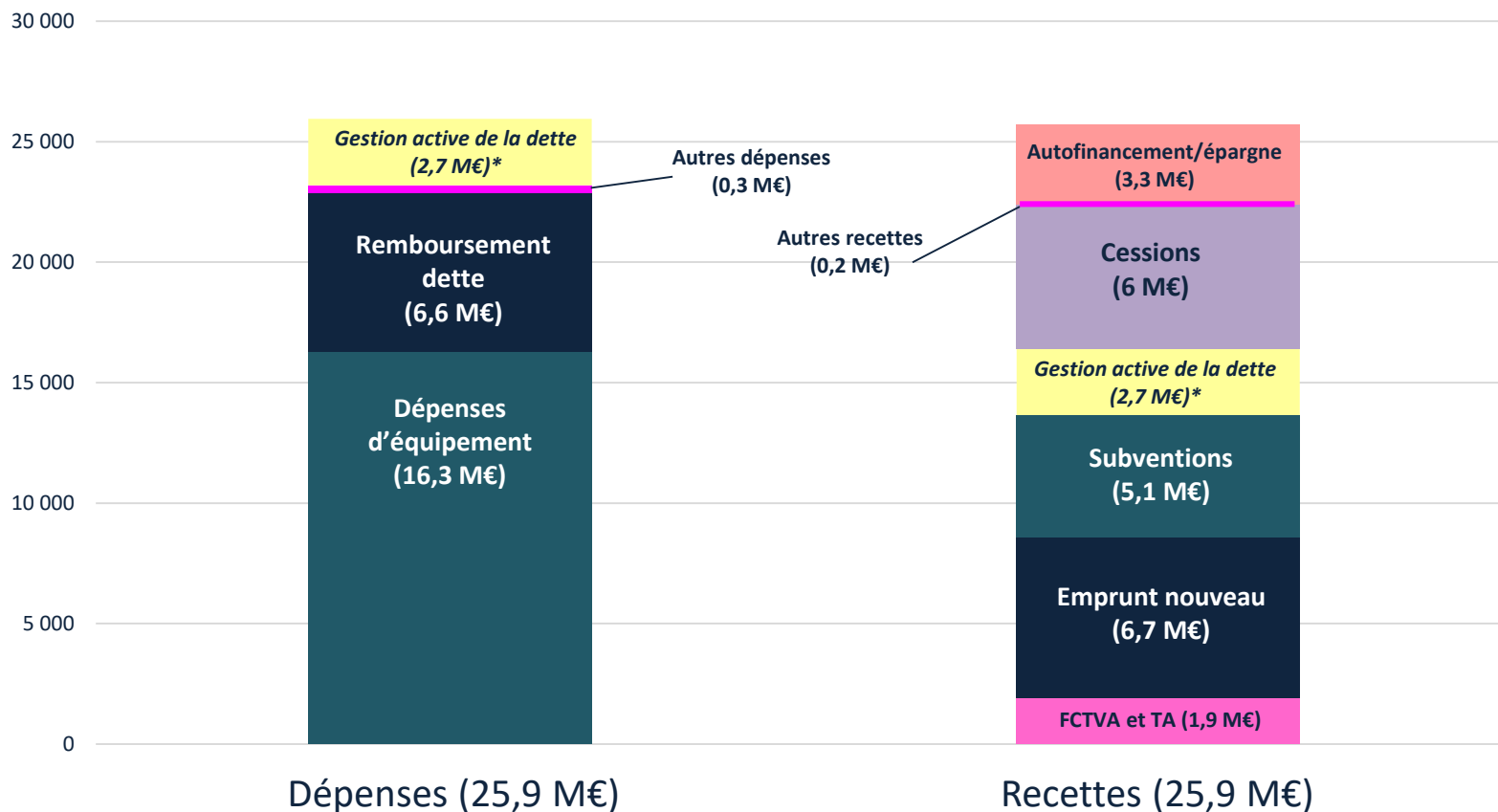
Evolution de l'épargne (hors cessions) en K€



Si en 2022 l'épargne avait été particulièrement impactée par le contexte macro-économique (explosion des prix de l'énergie, inflation généralisée, hausse de + 3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022, remontée des taux d'intérêts bancaires), les mesures de compensation (« filet de sécurité », revalorisation des bases fiscales sur l'inflation) se sont réellement traduites dans l'exercice 2023. Sans ce décalage, le décrochage apparent de l'épargne aurait été limité en 2022, tout comme la hausse observée en 2023.

L'équilibre de la section d'investissement

Equilibre de la section d'investissement (opérations réelles)



(*) Ces crédits sont destinés aux opérations comptables de gestion active de la dette (remboursement temporaires de prêts pour économiser des frais financiers).

Des dépenses d'équipement qui progressent

Avec 16,5 M€ budgétés, la Ville **accroît en 2025 son programme d'investissement (+ 1,6 M€)**, conforme aux principaux axes structurants du programme de la majorité (réussite scolaire, préservation du cadre de vie, renforcement de la sécurité).

Les dépenses d'investissement du budget 2025	Montant (K€)
Rénovation énergétique des écoles Pasteur et Bickart	4 320
Extension de l'école Lise London	2 500
Relocalisation du CTM	500
Programme de plantation d'arbres	210
Plan de circulation	550
Vidéo-protection	542
Requalification voiries cité cheminote	1 370
Participation ZAC Centre gare / avance de trésorerie M2CA	500
Dotation annuelle travaux/équipement (tous bâtiments et espaces publics)	6 008
Total	16 500

Des dépenses d'équipement qui progressent

La réussite scolaire des jeunes Chellois sera une nouvelle fois au cœur des priorités de ce nouveau budget, avec en particulier 4,3 M€ dédiés à la rénovation énergétique des écoles Louis Pasteur et Alexandre Bickart, 2,5 M€ pour l'extension de l'école Lise London ou encore une enveloppe de près d'1,2 M€ dédiée aux travaux de gros entretien et de renouvellement de l'équipement de ses écoles et centres de loisirs.

Après la requalification en 2024 du complexe sportif Maurice Grouselle, doté de nouveaux équipements (terrain synthétique, piste d'athlétisme, terrain de basket 3x3 et terrain de futsal extérieur, éclairage public) et la création d'un nouveau terrain multisports avenue de Liaubon, c'est au tour des équipements extérieurs du complexe Maurice Baquet de faire peau neuve en 2025 avec la création de la piste de pumptrack et la création de 6 nouveaux terrains de baskets 3x3, opération qui bénéficie d'un cofinancement de l'Etat, de la Région et du Département.

Au titre des équipements culturels, l'année 2025 sera marquée par la relocalisation du musée Alfred Bonno dans les anciens locaux de la bibliothèque Georges Brassens. Cette opération estimée à près de 4 M€, bénéficie de subventions très conséquentes des partenaires institutionnels de la Ville (Département (1 M€), Région (500 K€) et Etat (750 K€)), pour un coût net d'à peine plus d'1 M€, une fois récupérée la TVA, via le FCTVA.

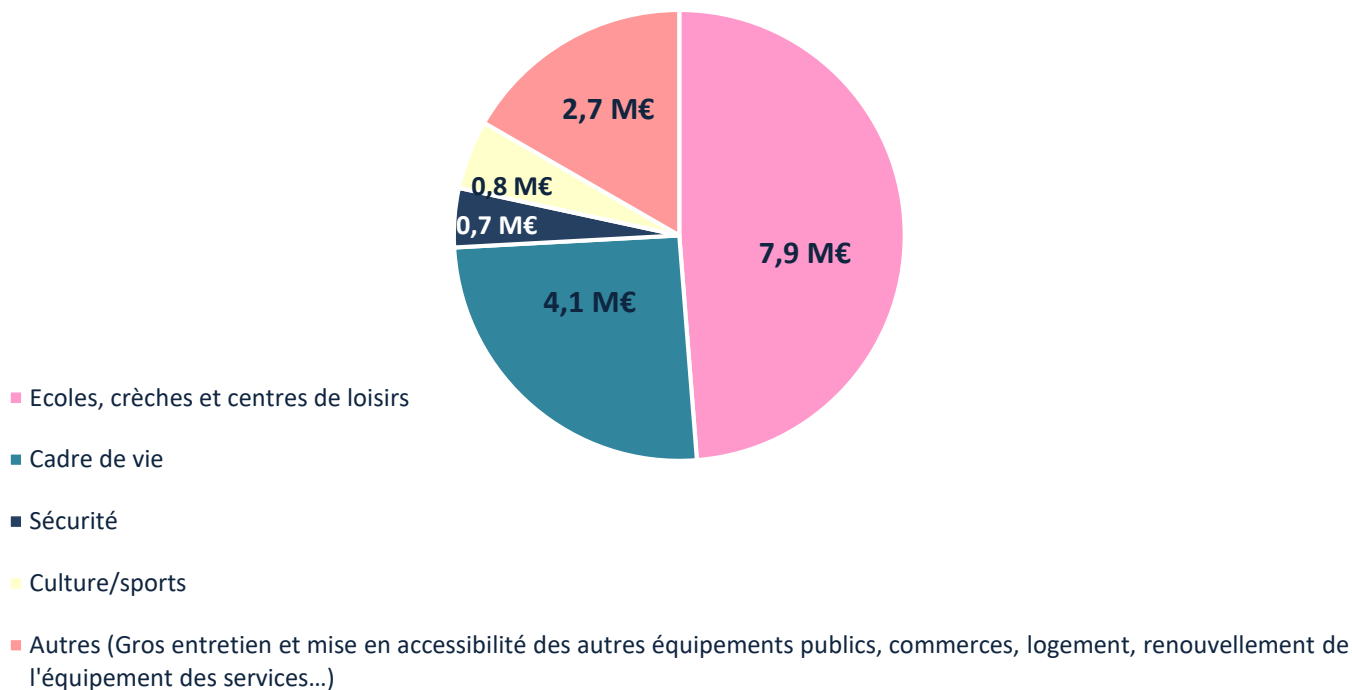
Du côté du cadre de vie, le budget 2025 sera placé sous le signe de la nature en Ville, avec l'ouverture au public à mi-année de 2 poumons verts : le grand parc Jacques Chirac, mais également le parc Georges Pompidou dans le quartier de l'Aulnoy. De nouveaux arbres seront plantés dans le cadre du grand plan Chelles Nature 2030, tandis que la Ville poursuivra les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de des espaces publics. La requalification de l'avenue des Sciences s'achèvera en même temps que débiteront les travaux de réhabilitation des voiries du quartier des Arcades fleuries/Cité cheminote, en lien avec la requalification du quartier par ICF la Sablière.

La Ville continuera d'étendre en 2025 son réseau de vidéo-protection avec l'implantation de nouvelles caméras, et sa Police municipale sera dotée de moyens et d'équipements renforcés.

Enfin, la Ville poursuivra, quand cela pourrait s'avérer nécessaire, sa politique de préemption de locaux commerciaux pour préserver l'offre commerciale en centre-ville.

La réussite éducative, priorité des investissements du budget 2025

Les dépenses d'équipement du BP 2025 par secteurs (données en M€)



Avec près de 8 M€, **la moitié du budget d'investissement 2025 sera consacrée aux équipements scolaires et périscolaires** réaffirmant ainsi la réussite éducative comme première des priorités de la majorité municipale. Avec plus de 4 M€ le cadre de vie représentera un quart des investissements 2025, sans oublier la sécurité (0,7 M€), ainsi que les équipements sportifs et culturels (0,8 M€).

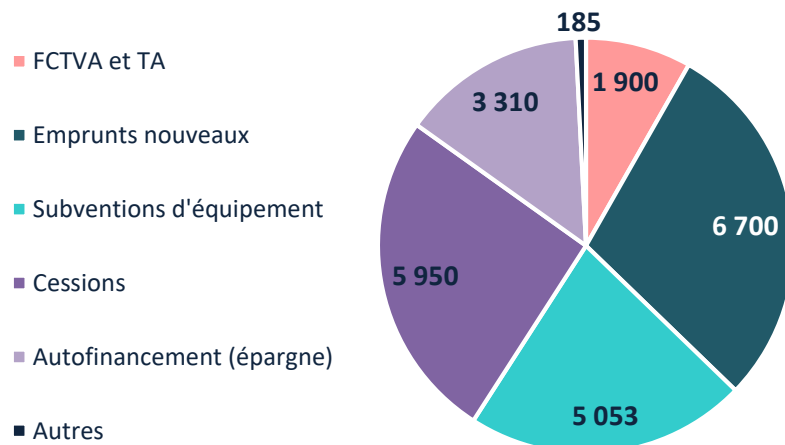
Le financement des investissements 2025

Au delà de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, la Ville financera ses investissements en 2025 par :

- La récupération, via le FCTVA, de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022 (1,8 M€),
- La taxe d'aménagement (0,1 M€),
- Les subventions obtenues auprès de ses partenaires institutionnels : Etat, Région, Département... (5,1 M€),
- Les cessions immobilières attendues : terrain « Marcombe », pavillon avenue Claude Bernard (5,9 M€).

Le besoin de financement des investissements 2025 à couvrir par la souscription d'emprunt nouveau est estimé à 6,7 M€, soit un montant équivalent aux emprunts que la Ville remboursera en 2025 (6,6 M€). La Ville financera ainsi ses investissements 2025 sans endettement supplémentaire.

Le financement des investissements 2025 (en K€)

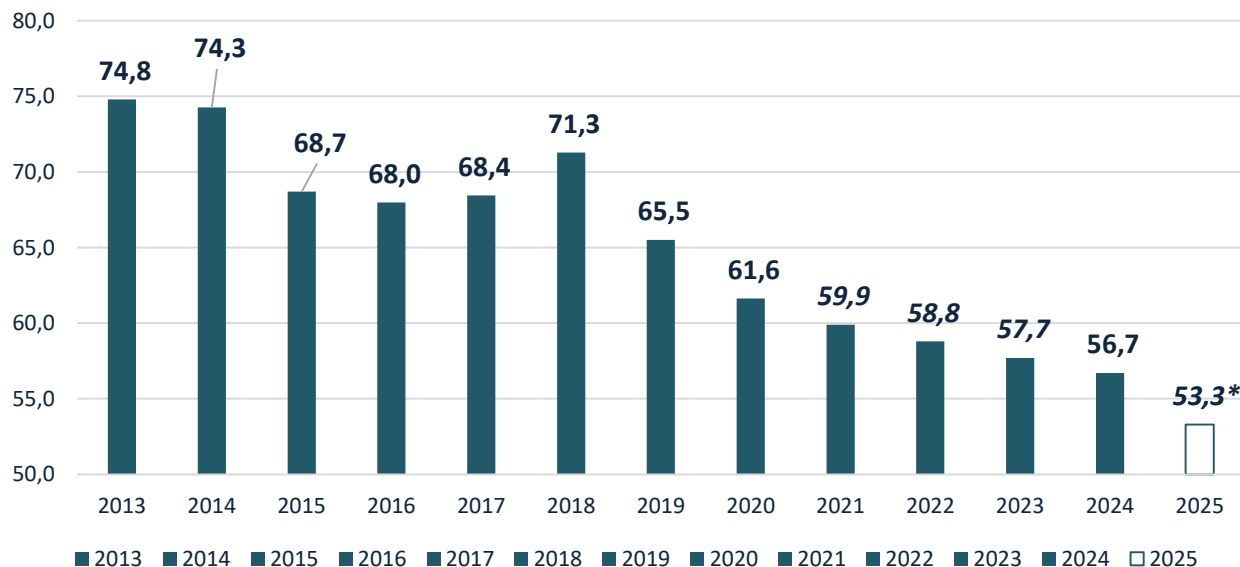


La Ville consolidera en 2025 le désendettement amorcé en 2014

Avec un recours à l'emprunt équivalent au stock de dette qu'elle remboursera en 2025, la Ville consolide le désendettement initié en 2014. Une fois mobilisés les 3 M€ souscrits fin 2024, le niveau d'endettement devrait ainsi s'établir légèrement au delà des 53 M€ au 31 décembre 2025, **soit plus de 20 M€ de désendettement depuis 2014.**

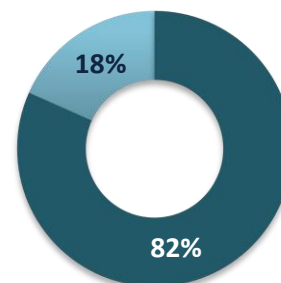
En souscrivant fin 2024 un nouvel emprunt à taux fixe, la Ville, qui ne détient plus aucun produit structuré, sécurise encore un peu plus son portefeuille de dette, qui comporte désormais plus de 80 % de taux fixe avec des emprunts classés en totalité 1A, « produits non risqués », selon la charte de bonne conduite « Gissler ».

Evolution de l'endettement depuis 2013 au 31/12 (en M€)



Répartition de l'encours de dette projeté au 31/12/2024

- emprunts à taux fixe
- emprunts à taux variable (dont Livret A)



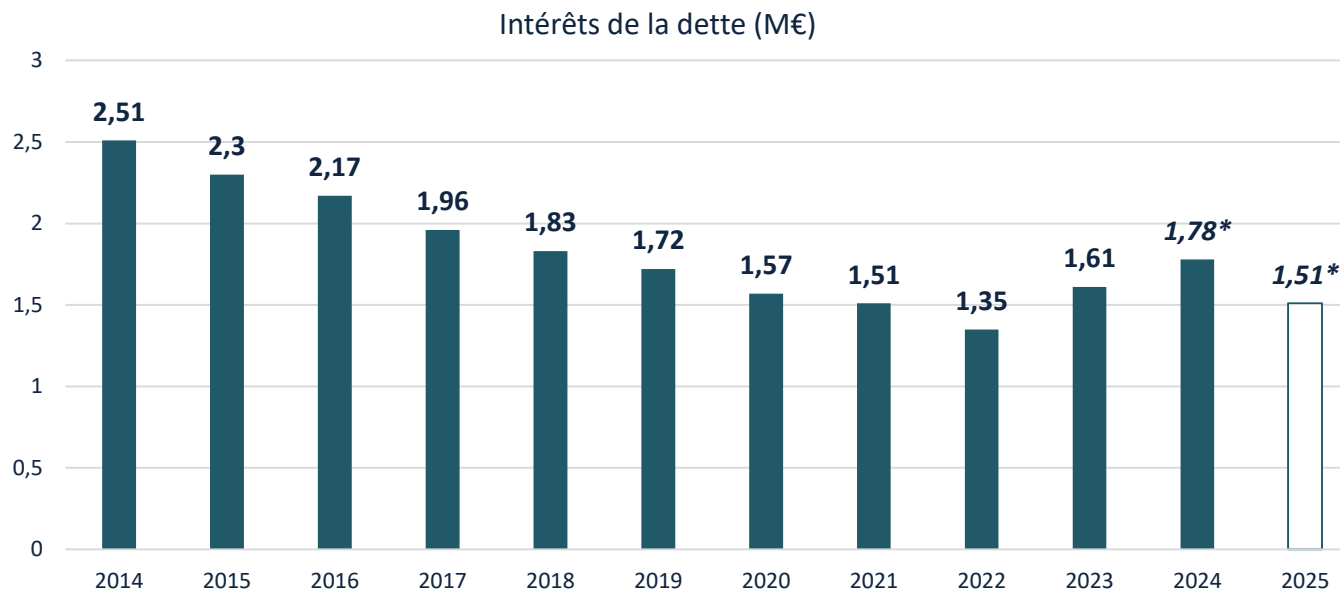
(*) Projection intégrant l'emprunt de 3 M€ souscrit fin 2024, qui ne sera mobilisé qu'en 2025.

Des frais financiers à nouveau en baisse en 2025

La remontée rapide des taux d'intérêts depuis 2022 a fait logiquement progresser les charges financières en 2023 et 2024. Ces dernières devraient toutefois repartir à la baisse en 2025, à la faveur de la diminution du stock de dette, mais également du léger reflux des taux observé depuis plusieurs mois, du fait des réductions successives des taux directeurs des banques centrales.

Les charges financières devraient ainsi s'établir, en fonction de l'évolution des taux et du rythme de consolidation du nouvel emprunt souscrit fin 2024, aux alentours d'1,5 M€.

Le taux moyen de la dette de la Ville redescend ainsi en dessous de 3% (2,96% au 31/12/2024) pour les mêmes raisons.



(*) Estimations

Conclusion

La politique menée par la municipalité depuis 2014 aura permis de redresser structurellement les équilibres financiers de la Ville (réduction de près de 30% de la dette, maîtrise des dépenses de fonctionnement, préservation de l'épargne).

Toutefois, la Loi de finances pour 2025 pourrait intégrer une nouvelle contribution des collectivités pour redresser rapidement la trajectoire des finances publiques au niveau national, qui se sont très fortement dégradées, dont l'impact sur le budget 2025 de la Ville de Chelles pourrait ainsi dépasser les 2 M€.

Cette nouvelle contrainte, qui s'inscrit dans un contexte de moindre dynamique des recettes locales (revalorisation des bases fiscales, qui pourrait être inférieure à 2% - après +7,1% en 2023 et +3,9% en 2024-, chute des DMTO), mettrait nécessairement à mal l'épargne des collectivités.

Dans cet environnement dégradé et incertain, la municipalité propose un budget 2025, à la fois prudent et volontariste, sans augmenter les impôts et sans endettement supplémentaire, en recentrant sa capacité d'investissement sur la poursuite des projets déjà lancés, ceux permettant de réduire à la fois son empreinte énergétique et ses dépenses courantes ou encore ceux qui sont largement subventionnés.

En 2025, grâce à des recettes d'investissement qui demeurent conséquentes (subventions, cessions), elle financera un programme d'investissement de 16,5 M€, portant ainsi à 82 M€ le volume des dépenses d'équipement projetées entre 2024 et 2028.



Glossaire

- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
- CRD : Capitale Restant Dû
- CTM : Centre Technique Municipal
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
- IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
- LPFP : Loi de Programmation des Finances Publiques
- PLFI : Projet de Loi de Finances Initial
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissements
- TA : Taxe d'Aménagement